



AVIS DE COURSE

CRITERIUM DEPARTEMENTAL CDV13 OPTIMIST OPEN BIC ET INTER-SERIES
DERIVEURS
29 mars 2026

Lieu : rade sud de Marseille

LA PELLE MARSEILLE

1. REGLES

La régata sera régie par :

- Les RIR 2025 2028,
- Le règlement du championnat départemental 13 saison 2025 2026,
- Le présent avis de course,
- La fiche course.

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1. La régata est ouverte à tous les bateaux de la (des) classe(s) Optimist minime et benjamin, Open Skiff et RS Féva critérium et ligues et inter séries dériveurs, n'ayant jamais participé à une épreuve inter régionale.
- 2.2. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide avec **l'auto-questionnaire de santé enregistré auprès de la FFVoile** pour les mineurs
 - accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- 2.3. **Les inscriptions seront ouvertes sur le site du club la semaine avant la régata et possible au club dès le samedi après-midi**

3. DROITS A PAYER (si nécessaire)

Les droits requis sont les suivants : Gratuit pour le championnat départemental 13.

4. PROGRAMME

- 4.1. Confirmation d'inscription :
Dimanche 29 mars 2026 de 9h30 à 11h00
- 4.2. Date et heure du briefing : 29 mars 2026 à 11h30

5. FICHE COURSE

Fiche course disponible à la confirmation des inscriptions et sur le site du club : www.lapelle-marseille.com

6. CLASSEMENT

- 6.1. Le système de classement utilisé sera le suivant : 1^{er} 1 point, 2^{ème} 2 points, etc. ...
- 6.2. Ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.
- 6.3. Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.
- 6.4. Si 1 ou 2 courses sont courues on n'en retire aucune. Si 3 courses ou plus sont courues, la plus mauvaise course sera retirée du classement.
- 6.5. 1 course pour valider l'épreuve en Optimist et inter-séries.

7. DECHARGE DE RESPONSABILITE



Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.